

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

Le sénateur Petten: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 17 octobre 1978, à 8 heures du soir.

Avant que la question ne soit mise aux voix, honorables sénateurs, j'aimerais vous donner un sommaire des travaux qui nous attendent la semaine prochaine.

A notre retour, mardi soir prochain, nous entreprendrons le débat sur le discours du trône. Je crois savoir que les honorables sénateurs Flynn et Perrault doivent prendre la parole mardi prochain.

Le sénateur Flynn: Une soirée extraordinaire!

Le sénateur Petten: Il est prévu que le comité de sélection se réunira mercredi ou jeudi au plus tard la semaine prochaine afin de nommer les sénateurs qui composeront les divers comités du Sénat durant la présente session.

(La motion est adoptée.)

• 1410

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a fait à l'ouverture de la session.

[Français]

L'honorable Pietro Rizzuto propose, appuyé par l'honorable Florence Bird:

Que le Sénat présente à Son Excellence le Gouverneur général l'Adresse dont le texte suit:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, je voudrais avant toute autre chose, offrir mes hommages à l'honorable sénateur Renaude Lapointe, notre distinguée président.

Permettez-moi de la féliciter pour l'excellent travail qu'elle accomplit au sein de cette Chambre, et pour sa façon, bien particulière, de maintenir l'ordre tout en ne perdant rien de son charme et de sa gentillesse habituels.

[Traduction]

Je voudrais également féliciter notre chef qui accomplit un travail ardu. Je le remercie de la confiance qu'il m'a témoignée en me permettant de présenter la motion de l'Adresse en réponse au discours du trône.

[Le sénateur Olson.]

[Français]

Même si l'occasion m'a été donnée à plusieurs reprises de m'adresser à cette Chambre, je peux vous assurer que l'honneur qui m'échoit aujourd'hui me donne une très grande satisfaction et beaucoup d'émotions.

Je suis très heureux de constater que notre gouvernement s'apprête à prendre des moyens pour que nos politiques sociales soient plus sévères, tout en accentuant notre aide à ceux qui en ont un réel besoin. Il tentera aussi de modifier nos lois, de façon à combattre les abus qu'on a connus au cours des dernières années.

Nous sommes tous conscients que notre gouvernement a fait un réel effort pour venir en aide à tous ceux qui étaient dans le besoin, mais nous avons pu nous rendre compte que, en voulant agir ainsi, en voulant améliorer les conditions sociales de la population, nous avons créé une situation dans laquelle les abus de toutes parts vont sans cesse croissants. Maintenant, pour corriger cette situation, le gouvernement doit prendre les mesures adéquates, mais tous les moyens pris ne sauront être efficaces sans la collaboration de tous et chacun.

Lorsque je dis que toute la population doit y contribuer, je parle surtout des hommes d'affaires et des industriels qui doivent prendre leurs responsabilités face à l'avenir de notre société, en ne pensant pas seulement à produire de plus en plus afin d'augmenter leurs profits. Ceci vaut aussi pour les dirigeants des syndicats, qui, tout en tenant compte des intérêts de nos travailleurs, doivent aussi se soucier de la productivité et non seulement de l'augmentation des salaires.

Ainsi l'équilibre serait maintenu, de façon à rencontrer les exigences du marché, tout en exportant nos produits à l'étranger, en exploitant nos richesses et aussi en assurant du travail à tous les Canadiens, y compris nos jeunes qui doivent entrer sur le marché du travail.

Je suis heureux de constater que, au cours des semaines à venir, on s'occupera de la réforme constitutionnelle. On sait, à ce moment-ci, honorables sénateurs, que, si la question était posée à la population, la grande majorité serait en faveur de la réforme. Mais, lorsqu'on touche sérieusement au partage des pouvoirs, les différends surgissent.

Nous avons tous des exigences, et parfois des exigences très difficiles à satisfaire. Je pense qu'on devrait faire preuve de sagesse et de modération, de manière à ce que chaque personne, chaque province, chaque gouvernement puisse efficacement protéger ses droits en tenant compte de tous les citoyens de toutes les régions. D'après moi, c'est l'attitude à adopter si l'on veut réellement en arriver à des solutions valables et à long terme. Si on n'agit pas dans ce sens, on favorise certains groupes aux dépens des autres, et on risque grandement que les solutions d'aujourd'hui deviennent les problèmes de demain.

Oui, honorables sénateurs, on doit être fier de notre pays. On doit être fier de constater que, malgré nos problèmes actuels, c'est encore dans notre pays que l'on peut retrouver à la fois la paix sociale, la démocratie et la liberté. Alors, pour conserver ce climat de paix et de liberté, il nous faut faire des sacrifices. Il nous faut sensibiliser les travailleurs et les hommes qui dirigent notre pays sur l'importance de conserver cette paix sociale qui est l'apanage de la justice et de la compréhension. Il n'y a aucune richesse qui se compare à la tranquillité, à la sérénité et à l'harmonie.